

Madame, monsieur,

Pour cette rentrée 2018 quelques changements à signaler dans l'équipe pédagogique.

Le directeur est maintenant M. Béglot ; il n'a pas de classe en charge mais assure aussi la coordination du REP La Houillère. Les enseignants ont les classes suivantes : Mme Felzine CM2, Mme Jeunehomme CM1/CM2, M. Tombois CE2/CM1, Mme Le Guellec CE1, Mme Rousseaux CP, Mme Béghin CP, Mme Gouriou GS, Mme Cousinard MS, Mme Barbosa MS/PS, Mme Pécheux PS/TPS.

**Horaires des enseignements obligatoires, pas de changement :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

**Les entrées :**

La surveillance de la cour commence 10 minutes avant l'heure de l'entrée en classe ; les enfants peuvent alors entrer dans la cour mais **ne doivent pas en ressortir**. Un enfant qui vient seul à l'école doit **obligatoirement** rentrer dans la cour dès l'ouverture de la grille. En maternelle l'accueil se fait en classe ou dans le préau aux mêmes horaires.

A 8h30 et à 13h30 **au plus tard**, tous les enfants doivent être dans la cour **avant** le signal pour rentrer en classe.

En cas de retard, il est obligatoire d'accompagner l'enfant jusqu'à la porte de l'école, **de sonner et d'attendre l'ouverture par le directeur**. **Les retards doivent rester exceptionnels, ils dérangent le directeur et surtout les élèves qui sont à l'heure.**

**Les sorties :**

Les enfants qui vont à la cantine le midi et/ou à la garderie le soir sont sous la surveillance du personnel municipal, les autres sont repris par la famille à la sortie de l'école. En maternelle, les enfants sont remis individuellement aux parents ou aux personnes désignées sur les fiches de renseignement alors qu'à partir du CP les élèves sont conduits en groupe à la sortie par l'enseignant. **Parents, veillez à être à l'heure pour votre enfant.**

**Contrôle des absences : Vous devez **impérativement** respecter ces consignes.**

1/ Signaler **par écrit** ou par **mail à l'enseignant** les absences prévues à l'avance.

2/ **Prévenir** impérativement l'école **avant 8h20** en cas d'absence soudaine, n'hésitez pas à laisser un message sur **le répondeur de l'école ou un mail** à l'enseignant de votre enfant.

3/ **Justifier par écrit** de l'absence de votre enfant à son retour en classe **même** si vous avez prévenu par **téléphone**.

Absence de l'enseignant : En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, nous vous invitons à garder votre enfant ; en cas d'impossibilité de votre part, il sera accueilli dans une autre classe.

Fiches de renseignements et d'urgence : Elles sont à remplir le plus vite possible en veillant en particulier à l'exactitude des numéros de téléphone pour pouvoir vous prévenir en cas d'urgence.

Assurance scolaire : Vous devez fournir **une attestation d'assurance scolaire et extra scolaire pour l'année en cours** ; obligatoire pour les sorties à la journée en dehors de l'école.

Education physique et sportive : Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves. Un certificat médical sera exigé pour toute dispense particulière.

Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez par conséquent être très vigilants en surveillant souvent la tête de votre enfant et le cas échéant, en le traitant.

Coopérative scolaire : La cotisation est de 12 euros par enfant, elle permet l'organisation de sorties et activités. A remettre sous enveloppe de préférence par chèque à l'enseignant de la classe.

Travail à la maison : Il est primordial de faire ce qui est demandé et indispensable que les parents s'y intéressent chaque jour en consultant l'agenda et les cahiers. La visite chez la mamie ou la tata ne peut justifier une leçon non sue. Une quantité de sommeil importante est nécessaire à chaque enfant. De plus, la télévision, l'ordinateur ou la tablette regardée le matin est néfaste pour sa capacité d'attention en début de journée tout comme une utilisation en soirée.

Matériel individuel : Chaque enfant doit toujours être en possession du petit matériel complet dont la liste vous a été donnée. Le matériel perdu ou usé doit être remplacé rapidement. Votre enfant doit aussi prendre le plus grand soin de ses cahiers, du manuel ou fichier de travail qui lui est confié.

Relations parents enseignants : Les enseignants organiseront dans les prochaines semaines une rencontre collective avec les parents dans la classe pour vous préciser leur organisation et leurs souhaits. Si vous souhaitez dialoguer individuellement avec l'enseignant, merci de prendre rendez-vous.

Le directeur vous invite à une présentation générale de l'équipe et de l'année **le mardi 11 septembre à 17h** dans le préau de la maternelle.

Au nom de toute l'équipe pédagogique je vous souhaite une bonne année scolaire 2018/2019.

Le directeur, Benoît Béglot

.....  
Coupon à rendre à l'enseignant de la classe.

J'ai lu et expliqué à mon enfant les points qui le concernent dans cette note de rentrée.

Je verse le règlement de la coopérative pour le(s) enfant(s).....  
en classe de : .....

Soit ..... € en  espèces  chèque

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'école, vous pouvez régler en plusieurs fois.

le ..... Signature des parents :